

Mandat de prestations

entre le rectorat et le domaine Santé

pour la période 2021-2024

Préambule

Considérant :

- La loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) du 30 septembre 2011 ;
- La convention intercantonale sur la HES-SO du 26 mai 2011 (ci-après : la convention intercantonale) ;
- La stratégie globale de développement et le plan d'intentions de la HES-SO 2021-2024 ;
- La stratégie académique du domaine Santé 2021-2024 ;
- La convention d'objectifs de la HES-SO 2021-2024 ;

étant précisé que :

- en vertu de l'art. 5 al. 4 de la convention intercantonale, un mandat de prestations quadriennal est établi entre le rectorat et chaque domaine, dans le cadre fixé par la convention d'objectifs quadriennale conclue entre le rectorat et les cantons partenaires ;
- les domaines mettent en œuvre le mandat de prestations qui les lie au rectorat (art. 30 let. i) et répondent directement devant le rectorat de la réalisation du mandat de prestations qui les lie à ce dernier ;
- le mandat de prestations définit notamment l'offre de formation et les compétences en matière de Ra&D (« portefeuille de produits et de compétences en matière d'enseignement et de recherche », selon l'art. 5 al. 4) ;
- la LEHE (art. 30 al. 1 let. a) requiert la mise en place d'un système d'assurance qualité en vue de l'accréditation institutionnelle ;
- la conduite et la réalisation des missions de la HES-SO se déroulent dans un esprit de collaboration, de transparence et en bonne intelligence entre le rectorat, les domaines et les hautes écoles ;

dans le cadre des missions confiées à la HES-SO (art. 4 de la convention intercantonale), à savoir :

- l'enseignement de niveau tertiaire universitaire axé sur la pratique ;
- la recherche appliquée et le développement ;
- les prestations de services à des tiers ;
- le transfert des connaissances ;

et dans le but d'assurer le développement coordonné et continu des missions académiques, dans le sens des objectifs de la HES-SO et du domaine Santé ;

le rectorat confie au domaine Santé la réalisation des prestations suivantes :

Enseignement

Prestations courantes

- Assurer, en collaboration avec les hautes écoles, la promotion et le pilotage académique des filières de formation bachelor suivantes:
 - BSc en Ergothérapie
 - BSc en Nutrition et diététique
 - BSc en Ostéopathie
 - BSc en Physiothérapie
 - BSc en Sage-femme
 - BSc en Soins infirmiers
 - BSc en Technique en radiologie médicale
- Assurer, en collaboration avec la Haute école de santé Fribourg - HEdS-FR, la promotion et le pilotage académique de la filière de formation MSc en Ostéopathie.
- Assurer le développement, la promotion et le pilotage académique de la filière de formation MSc en Sciences de la santé en collaboration avec l'UNIL et l'IUFRS.
- Participer, avec l'UNIL et l'IUFRS, à la promotion et au pilotage académique de la filière de formation MSc en Sciences infirmières.
- Garantir la qualité des formations de base, notamment par le biais des évaluations de filière et poursuivre les travaux de cohérence du portefeuille de base bachelor et master.
- Participer à l'évaluation du dispositif de formation pratique par le rectorat et mettre en œuvre les mesures d'amélioration qui sont recommandées et qui entrent dans le périmètre des compétences du domaine.
- Etablir les règles d'admission aux études, en tenant compte des prescriptions du Comité gouvernemental, coordonner leur mise en œuvre au sein du domaine et traiter les cas particuliers, assurer le monitoring de la régulation et proposer des corrections y relatives si nécessaire.
- Veiller au développement de la collaboration entre les hautes écoles du domaine en matière de formation afin de répondre aux besoins des milieux professionnels sur les plans local, régional, national et international.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de la mise en œuvre de la LPSan et en lien avec les besoins du monde professionnel, réviser les plans d'études-cadre (PEC) en intégrant la flexibilité des parcours et l'acquisition de compétences en lien avec les enjeux sociétaux et du numérique.	<ul style="list-style-type: none">• PEC 2021 validé pour toutes les filières• Exemples de flexibilisation des parcours de formation• Pourcentage d'étudiantes en emploi, à temps partiel, à distance• Nombre de projets de développement d'enseignement en lien avec la stratégie numérique HES-SO• Documentation sur les innovations pédagogiques réalisées grâce au numérique
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'intégration du triple lien recherche-enseignement-pratique professionnelle dans les programmes de formation.	<ul style="list-style-type: none">• Exemples de mesures prises pour renforcer le triple lien recherche-enseignement-pratique professionnelle
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la collaboration inter-écoles dans le développement de modalités d'enseignement innovantes, favorisant notamment l'acquisition de compétences interprofessionnelles.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre et exemples de collaborations inter-écoles dans le développement de modalités d'enseignements innovantes et/ou interprofessionnelles
<ul style="list-style-type: none">• Développer et mettre en œuvre un suivi longitudinal des alumni en impliquant les	<ul style="list-style-type: none">• Projet de suivi des alumni, et rapport des résultats

employeurs pour le master en Sciences de la santé.	
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la perméabilité de la formation continue avec les parcours de formation initiaux (BSc et MSc), les autres niveaux de formation (p.ex. : les examens professionnels supérieurs (EPS)) et les expériences professionnelles, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'accords de branche avec l'OdASanté permettant la valorisation des acquis dans les processus d'admission des examens professionnels supérieurs Nombre de titres délivrés dans les formations continues intégrant une reconnaissance de parcours antérieurs et/ou expériences professionnelles
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le positionnement de la formation continue dans le paysage suisse de l'enseignement supérieur du domaine de la santé en proposant un concept cadre de formation continue du domaine Santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de participant·es à la formation continue Existence d'un concept cadre de formation continue du domaine Santé
<ul style="list-style-type: none"> Participer aux discussions au niveau national sur l'admission dans les hautes écoles du domaine de la Santé, et assurer la mise en œuvre des décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> Information sur l'avancée des travaux Exemples de mesures prises

Recherche appliquée et développement

Prestations courantes

- Piloter, coordonner et développer le portefeuille Ra&D, conformément à la stratégie académique du domaine.
- Assurer la réalisation des activités Ra&D conformément aux axes stratégiques spécifiques ci-dessous, et à l'axe transversal « changement globaux, environnement et durabilité » :
 - Évolution démographique
 - Dispositifs socio-sanitaires
 - Développement et évaluation d'outils et de compétences cliniques et techniques
 - Prévention, promotion de la santé
 - Réhabilitation, réinsertion
- Assurer la gestion financière des montants attribués par le rectorat pour la recherche, et en rendre compte, de manière complète et transparente.
- Intégrer la totalité des activités de Ra&D dans les instruments de suivi et de reporting de la HES-SO.
- Promouvoir la diffusion, la valorisation et le transfert des résultats de la recherche et de l'innovation de manière la plus ouverte possible (Open science).
- Veiller au transfert de compétences entre la Ra&D et les enseignements.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la qualité de la recherche en soutenant les chercheur·es du domaine Santé dans la production de publications scientifiques et de projets labellisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets obtenus de fonds de tiers labellisés Exemples de mesures de soutien aux chercheur·es Nombre de projets soutenus par le FRI Nombre de projets déposés et obtenus auprès de la Division III du FNS et d'autres instances nationales (p. ex. Innosuisse, Promotion Santé Suisse)

	<ul style="list-style-type: none"> • Volume financier apporté par des fonds de tiers • Nombre et taux de publications peer review
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des instruments pour déployer l'Open science en coordination avec l'ensemble des hautes écoles Santé, la HES-SO et d'autres partenaires académiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples d'instruments mis en place • Proportion d'articles disponibles en Open access • Exemples de jeux de données de recherche publiés en Open data
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la participation aux structures régionales et nationales (AIDER3, CNHW, LSI) pour intensifier la recherche sur les enjeux de santé nationaux, notamment dans une perspective inter-domaine et en matière d'innovation sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets déposés en partenariat avec les structures régionales et nationales • Proportion de projets obtenus en partenariat avec les structures régionales et nationales, par type de fonds externes
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mise en place dans les hautes écoles Santé de conditions-cadre permettant les directions et co-directions de thèses de doctorat et favoriser l'accès des étudiantes masters et des professionnel-le-s de santé à des programmes doctoraux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de co-directions de thèses de doctorat • Existence de programmes doctoraux développés en partenariat avec une/des HEU • Nombre et proportion des doctorats réalisés dans le domaine de la santé par les étudiantes masters et les professionnel-le-s de santé

Politiques institutionnelles

Prestations courantes

- Assurer et développer la qualité des activités académiques et institutionnelles, dans le cadre du système d'assurance et de développement de la qualité de la HES-SO.
- Coordonner l'activité des hautes écoles du domaine conformément à la stratégie académique du domaine.
- Développer la cohésion des organes de pilotage du domaine.
- Garantir la cohérence et la complétude du dispositif normatif du domaine.
- Agir en cohérence avec les politiques institutionnelles de la HES-SO, notamment en matière de communication, de relève, d'égalité des chances et de diversité, de mobilité, d'éthique et de déontologie, de relations internationales et de développement durable.
- Valoriser des partenariats et prestations de services à la société, au niveau local, régional, national et international.
- Soutenir la participation des acteur-trice-s du domaine (toutes fonctions confondues) dans les différents groupes de travail ou commissions que ce soit au niveau du domaine, de la HES-SO, sur les plans national et international.
- Assurer la veille politique, scientifique et métier dans le but d'anticiper et de prendre rapidement des positions cohérentes et coordonnées sur les objets importants.

Prestations de développement

	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer, de manière concertée avec les hautes écoles du domaine, la valorisation par le domaine des projets des hautes écoles et la diffusion des bonnes pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un concept sur le rôle du domaine en la matière • Exemples de bonnes pratiques diffusées dans les hautes écoles du domaine
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les filières dans la démarche d'évaluation des filières d'études HES-SO et 	<ul style="list-style-type: none"> • AEI/AEE spécifique aux filières du domaine Santé

<p>dans la préparation de l'accréditation LPSan/LEHE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un calendrier et d'un plan d'action • Liste de suivi des actions avec échéances et taux de complétude
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les expertises des diplômé·e·s et préciser le positionnement du type HES dans le paysage national de la formation en santé (HEU, ES) et les enjeux de santé actuels et futurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de dispositifs de valorisation
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'égalité des chances et l'inclusion pour les groupes sous-représentés au sein des filières du domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de mesures prises

Modalités d'exécution

Ressources à disposition

Pour réaliser les prestations prévues dans le présent mandat, le domaine Santé s'appuie sur les ressources des hautes écoles composant le domaine et dispose des financements alloués par le rectorat dans le cadre des dispositifs d'attribution suivants :

- Montants issus des charges communes ;
- Montants issus du fonds de recherche et d'impulsions (FRI).

Modalités de suivi

Au plus tard le 30 avril 2023, le domaine Santé remet au rectorat un rapport intermédiaire de suivi, sur la base d'un canevas élaboré par le rectorat, dans lequel le domaine informe sur l'état de réalisation des prestations de développement prévues dans le présent mandat. Sur la base du rapport intermédiaire, le rectorat et le conseil du domaine Santé se rencontrent pour faire le point sur la réalisation du présent mandat de prestations. Au plus tard le 30 juin 2025, le domaine Santé remet au rectorat un rapport final, sur la base d'un canevas élaboré par le rectorat, dans lequel le domaine Santé évalue la réalisation des prestations de développement prévues dans le présent mandat.

Modalités d'adaptation

À l'occasion de la rencontre de suivi intermédiaire, les parties peuvent convenir d'un commun accord d'ajuster les prestations prévues (modifications mineures). Si, pendant la durée du présent mandat de prestations, le cadre général d'action change dans une mesure facilitant ou compliquant significativement la réalisation d'une ou plusieurs prestations prévues, le rectorat et le domaine Santé redéfinissent conjointement le contenu du mandat de prestations (modifications majeures). Les modifications mineures ou majeures sont précisées dans un avenant au mandat de prestations.

Engagement réciproque

Le présent mandat de prestations, conclu entre le rectorat et le domaine Santé, formalise l'engagement réciproque pris par chacune des parties : le rectorat s'engage à prendre toutes les mesures en son pouvoir, notamment en matière de ressources humaines et financières, de transparence et d'équité entre les domaines, pour permettre au domaine Santé de réaliser les prestations prévues dans le présent mandat. Le domaine Santé, avec les hautes écoles qui le composent, s'engage dans toute la mesure du possible à réaliser les prestations prévues, dans le respect de la convention intercantonale, de ses textes d'application et des décisions prises par les organes de la HES-SO. En cas de non-réalisation des prestations prévues par le présent mandat, ou de non-respect des modalités, le rectorat et le domaine engagent des démarches visant à convenir d'éventuelles mesures correctrices.

Litiges

Les parties s'engagent à résoudre les divergences d'opinions et les litiges liés à ce mandat de prestations à l'amiable, dans un esprit de coopération. Le cas échéant, les dispositions en matière d'arbitrage du Code fédéral de procédure civile s'appliquent par analogie.

Durée et renouvellement

Le présent mandat de prestations entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et dure jusqu'au 31 décembre 2024. Les parties conviennent de commencer les négociations en vue d'un nouveau mandat de prestations au plus tard le 30 juin 2024, dans le cadre du cycle stratégique de la HES-SO 2025-2028.

Signatures

Le présent mandat de prestations a été préavisé par le Conseil participatif du domaine Santé en date du 02 février 2021 et adopté par le Conseil de domaine en date du 04 février 2021.

Changins, le 02 juillet 2021

Pour le rectorat

Luciana Vaccaro
Rectrice

Pour le domaine Santé

Laurence Robatto
Responsable de domaine

Marie-Laure Kaiser
Directrice de la Haute école de santé de Genève

Nataly Viens Python
Directrice de la Haute école de santé Fribourg

Séverine Vuilleumier
Présidente du Comité Ra&D du domaine Santé